

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises Cahier des charges

Prestations d'assistance à l'animation et au suivi scientifique des DOCOB Natura 2000 des sites :

- « Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat »,
- « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère »,
- « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier »
- et les grottes « Grotte d'Aliou, Grotte du Ker de Massat, Grotte de Montseron et Grotte de Tourtouse »,

pour la période 2018-2019

1.	Présentation de la demande	p. 2
a.	Intitulé	p. 2
b.	Contexte	p. 2
c.	Subdivision en lots	p. 2
d.	Délais d'exécution	p. 2
e.	Disposition particulière	p. 2
2.	Description des sites	p. 2
a.	Site F37300841 des Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat	p. 2
b.	Site FR7300821 et FR7312001 de la Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère	p. 3
c.	Site FR7300822 et FR12003 de la Vallée du Ribérot et Massif du Valier	p. 3
d.	Sites FR7300835 Grotte d'Aliou, FR7300838 Grotte de Montseron, FR7300839 Grotte du Ker de Massat, FR7300840 Grotte de Tourtouse	p. 4
3.	Description des lots	p. 4
a.	Lot 1 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine agricole -contrats individuels	p. 4
b.	Lot 2 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine agricole -contrats collectifs	p. 6
c.	Lot 3 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine forestier	p. 6
d.	Lot 4 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine naturaliste	p. 7
e.	Lot 5 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les thématiques liées au concours photos	p. 8
4.	Modalités générales et formats de restitution communs à l'ensemble des lots	p. 10
a.	Mise en œuvre des actions, suivi et présentation des résultats	p. 10
b.	Format de restitution et propriété des données	p. 10
c.	Rémunération	p. 10
d.	Secret professionnel	p. 10

1. Présentation de la demande

a. Intitulé

Le présent cahier des charges concerne des missions de prestation de service liées à l'animation et au suivi scientifique des Documents d'objectifs Natura 2000 sur les sites « Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat », « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère », « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier » et les quatre grottes « Grotte d'Aliou, Grotte du Ker de Massat, Grotte de Montseron et Grotte de Tourtouse » pour la période 2018-2019.

b. Contexte

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises (dit le SMPNR) a inscrit dans sa charte l'objectif d'intervenir en tant qu'opérateur local pour la mise en œuvre de la gestion des sites Natura 2000 concernant le Parc.

Depuis 2013, le SMPNR est désigné comme animateur de 4 sites sur son territoire : « Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat », « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère », « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier » et les quatre grottes « Grotte d'Aliou, Grotte du Ker de Massat, Grotte de Montseron et Grotte de Tourtouse ».

L'objectif majeur de cette mission d'animation est de permettre le maintien dans un bon état de conservation, ou la restauration, des espèces et des habitats ayant justifié la désignation de ces sites.

L'animation doit permettre, notamment, de développer la contractualisation des actions identifiées dans les DOCOB approuvés et de favoriser l'adhésion à la charte Natura 2000 de ces sites en tenant compte des diverses activités présentes sur ces sites ainsi que des particularités locales.

c. Subdivision en lots

Dans le cadre de l'animation des sites « Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat », « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère », « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier » et les quatre grottes « Grotte d'Aliou, Grotte du Ker de Massat, Grotte de Montseron et Grotte de Tourtouse » pour la période 2018-2019, le SMPNR propose de décomposer la prestation en 4 lots :

- Lot 1 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine agricole -contrats individuels
- Lot 2 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine agricole -contrats collectifs
- Lot 3 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine forestier
- Lot 4 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine naturaliste et l'éducation à l'environnement

d. Délais d'exécution

La totalité des prestations devra être réalisée avant le 31/03/2019.

e. Disposition particulière

Le budget maximal alloué à chacun des lots est indiqué afin de dimensionner les réponses de manière adéquate. Les prix s'entendent en Euros TTC.

2. Description des sites

a. Site F37300841 des Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat.

Le site des Queirs Calcaires du Mas d'Azil et de Camarade se situe dans les coteaux secs du Nord-Ouest du département. Il couvre 1 660 hectares et concerne pour partie le territoire de 4 communes : Le Mas d'Azil, Camarade, Montfa et Sabarat.

Six Habitats de la Directive Habitats sont répertoriés sur ce site, dont trois Habitats de Pelouses Sèches qui couvrent la moitié de la superficie (850 hectares) ce qui fait l'intérêt de ce site (habitats naturels : 6212 Pelouses sub-atlantiques méso-xéroclines calcicoles, 6213 Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles, 6110 Pelouses calcicoles karstiques Allyso-Sedion Albi, 5110 Fourrés sclérophylles, 8210 Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, 8310 Grottes non exploitées par le tourisme).

La présence d'espèces animales patrimoniales renforcent les enjeux sur le site notamment la présence de nombreuses espèces de chauves souris liées au milieu karstiques (Barbastelles (*Barbastella barbastellus*), Grand Murin (*Myotis myotis*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*), Minioptères de schreibers (*Miniopterus schreibersi*), Petit Murin (*Myotis blythii*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale*), Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*), Vespertilion de Capaccini (*Myotis capaccinii*) et du Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) sur l'Arize.

Autres espèces listées : Ecrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*), Chabots (*Cottus gobio*), Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*).

b. Site FR7300821 et FR7312001 de la Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère.

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Isard », d'une surface de 6422 ha, essentiellement domanial, est situé au centre de la chaîne des Pyrénées, dans le département de l'Ariège. Les plages altitudinales s'échelonnent entre 800m (au Pont) et 2880m (Pic de Maubermé) avec une topographie relevant une forte proportion de pentes à dénivelés supérieurs à 40-50 % ainsi que la présence de nombreuses falaises. Ce site est soumis à un climat montagnard de régime atlantique.

Ce site est inscrit au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux.

On recense 12 espèces de la Directive Oiseaux : l'Aigle royal, la Bondrée apivore, la chouette de Tengmalm, le Circaète Jean-Le-Blanc, le Faucon pèlerin, le Grand duc d'Europe, le Grand Tétrás, le Gypaète Barbu, le lagopède alpin, la perdrix grises des montagnes, le Pic noir, le Vautour fauve.

En termes de Directive Habitat, 19 habitats naturels sont d'intérêt communautaire dont 2 sont des habitats prioritaires.

Les habitats rocheux d'intérêt communautaire représentent 3,93% du site (falaises calcaires, éboulis siliceux ou méditerranéens et sources pétrifiantes à tuff*). Les pelouses et prairies d'intérêt communautaire représentent 17,61% du site (pelouses des crêtes, pelouses à Brachypode, pelouses à laïche, pelouses pyrénéennes, prairies à molinie, prairies de fauche, mégaphorbiaies). Les landes d'intérêt communautaire couvrent 30,86% du site (Landes montagnardes ou sub-montagnardes, landes à rhododendron, à myrtille, à callune et genêt ou à genévriers). Les milieux aquatiques dont les tourbières et bas-marais d'intérêt communautaire représentent 0,22% du site (tourbières hautes actives*). Les milieux forestiers d'intérêt communautaire couvrent 9,28% du site (hêtraies sapinières ou à *Ilex* et *Taxus*).

Huit espèces animales relèvent également de la Directive Habitats : le Desman des Pyrénées, la Rosalie des Alpes, le Léopard des Pyrénées, les chiroptères (Barbastelle, Grand rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Petit rhinolophe, Vespertilion de Bechstein).

c. Site FR7300822 et FR12003 de la Vallée du Ribérot et Massif du Valier

Le Site Natura 2000 « Ribérot et Massif du Valier » se situe au centre de la chaîne des Pyrénées, dans le département de l'Ariège, plus précisément dans le Couserans, à l'Ouest du département.

Le site, inscrit au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux, occupe une surface de 7 744,5 ha (10 649 ha pour la Directive Oiseaux) et comprend la Vallée du Ribérot, l'amont de la vallée d'Estours et le Massif du Valier. Il s'échelonne de 630 m (Pont d'Ayer, Vallée du Ribérot), à 2838 m d'altitude (Mont Valier).

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ont permis d'identifier et de localiser sur le site 22 habitats naturels de l'Annexe I de la Directive Habitats dont 1 d'intérêt prioritaire. Ils représentent une superficie de 3 195 ha, soit 58% de la surface du site.

Les habitats rocheux d'intérêt communautaire représentent 11,1 % du site (falaises ou éboulis calcaires ou siliceux). Les pelouses et Prairies d'intérêt communautaire représentent 15,4 % du site (pelouses des crêtes, pelouses à Brachypode, pelouses à laiche, pelouses pyrénéennes, prairies à molinie, prairies de fauche, mégaphorbiaies). Les landes d'intérêt communautaire couvrent 24,2 % du site (landes montagnardes ou sub-montagnardes, landes à Rhododendron, à Myrtille, à Callune et Genêt ou à Genévriers). Les milieux aquatiques dont les tourbières et bas marais d'intérêt communautaire représentent 0,18 % du site (zone humide à Molinie Bleuâtre). Les milieux Forestiers d'intérêt communautaire couvrent 7,2 % du site (hêtraies calcaires, acidiphiles ou forêts de Pins des montagnes).

Huit espèces animales relèvent également de la Directive Habitats : le Desman des Pyrénées, la Rosalie des Alpes, le Lézard des Pyrénées, les chiroptères (Barbastelle, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Petit murin).

On recense 19 espèces de la Directive Oiseaux : l'Aigle royal, la Bondrée apivore, la chouette de Tengmalm, le Circaète Jean-Le-Blanc, le Faucon pèlerin, le Grand duc d'Europe, le Grand Tétrás, le Gypaète Barbu, le lagopède alpin, la Perdrix grises des montagnes, le Pic noir, le Vautour fauve, le Milan noir, le Milan royal, le Busard Saint-Martin, le Monticole de roche, la Pie-grièche écorcheur, le Crave à bec rouge et le Merle à plastron

d. Sites FR7300835 Grotte d'Aliou, FR7300838 Grotte de Montseron, FR7300839 Grotte du Ker de Massat, FR7300840 Grotte de Tourtouse.

A chacun des 4 sites faisant l'objet du même DOCOB, une surface d'un hectare est officiellement attribuée par le FSD (Formulaire Standard de Données). Cette surface correspond à un cercle d'un rayon d'environ cinquante mètres autour de l'entrée de chaque grotte. Cette surface d'étude très réduite autour de l'entrée des grottes rend peu pertinente la prise en compte de la fonctionnalité des habitats, notamment pour ce qui concerne les forêts, qui sont pourtant les habitats majoritaires sur les 4 sites. Sur les 4 grottes désignées au titre de Natura 2000, seuls deux sites présentent un habitat agropastoral au sien des 1 ha de périmètre : il s'agit de la grotte d'Aliou (Cazavet) et de la grotte de Tourtouse.

Liste des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats sur chaque site (R=reproduction ; H=hivernage ; T=transit ; C=chasse)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Grotte d'Aliou	Grottes de Montseron	Grottes du Ker de Massat	Grotte de Tourtouse
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	H, C	H, T, C	H, T, C	H
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	R,H,T,C	R(D),H,T,C	R, H, T, C	R, H, T, C
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	C	H		
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>			H	
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	R,H,T,C	R(D),H,T,C	R,H,T,C	R,H,T,C
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	R,H,T,C	R(D),H,T,C	R, H, T, C	R, H, T, C
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	R, C	R(D), T, C	T, C	R, T, C
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	H, T, C	H, T, C	H, T, C	H, T, C
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	H, T, C	H, T, C	H, T, C	H, T, C

Se rajoutent les espèces suivantes : le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) présent sur les sites d'Aliou ; l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) présente sur le site de Tourtouse ; le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) signalé sur le Lens à Tourtouse.

3. Description des lots

a. Lot 1 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine agricole - contrats individuels

i. Description

La structure en charge de ce lot sera chargée d'accompagner le SMPNR animateur sur les questions d'ordre agricole, sur les contrats individuels.

Pour la période 2018-2019, sur le site des « Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat », il est attendu du prestataire :

- pour l'action 16, le prestataire accompagnera l'animateur dans le cadre de la réflexion et de la mise en œuvre d'actions ou de contrats de restauration de parcelles en herbages extensifs. Temps estimé : 1,5j.
- pour l'action 33, le prestataire accompagnera l'animateur dans le cadre des Journées nature et en présentant l'outil agricole aux services de l'Etat. Temps estimé : 1 j.
- dans le cadre de l'action 35, le prestataire accompagnera l'animateur dans le cadre de la sensibilisation auprès des scolaires du collège du Mas d'Azil en présentant l'outil agricole comme instrument de gestion du site Natura 2000 : objectifs, moyens, intérêts. Temps estimé : 3,5 j.
- l'animateur attend un appui de la part du prestataire dans l'animation du DOCOB (action 45) afin de procéder au bilan de cette phase d'animation : 1 jour.
- Le suivi de la mise en œuvre des MAEc sur le site est attendu de la part du prestataire. Temps estimé : 5j.

Pour la période 2018-2019, sur le site : « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère », il est prévu que le prestataire accompagne le SMPNR :

- sur 2,5 jours de sensibilisation auprès des enfants de l'école de Sentein (action Com.1), en présentant les outils agricoles (volet individuel) au service du maintien de la biodiversité et sur 1 jour (Com.2) pour une formation auprès des agriculteurs du site (volet individuel).
- dans le cadre de l'action Est.1, un travail est attendu dans le cadre de la réflexion et de la mise en œuvre d'actions ou de contrats de restauration en herbages extensifs. Temps estimé : 2j.

- En parallèle, un travail de mise en application des plans de gestion en prenant en compte le maintien de l'ouverture des milieux est attendu (Est.2). Temps estimé : 13 j.
- L'animateur prendra appui sur le prestataire dans l'animation du DOCOB (Suivi) afin de procéder au bilan de cette phase d'animation : 1 jour.
- pour la réalisation d'une formation de 1 jour (Com.2) auprès des agriculteurs du site (volet individuel).

Pour la période 2018-2019, sur le site : « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier », il est prévu que le prestataire accompagne le SMPNR :

- dans le cadre de l'action COM.SENS.2, le prestataire accompagnera l'animateur dans le cadre d'une journée de sensibilisation auprès des scolaires du collège de Seix en présentant l'outil agricole comme instrument de gestion du site Natura 2000 : objectifs, moyens, intérêts... Temps estimé : 2,5 j.
- pour l'action ANIM.SUIV, un travail est attendu dans le cadre de la réflexion et de la mise en œuvre d'actions ou de contrats de restauration en herbages extensifs. Temps estimé : 2 j
- l'animateur prendra appui sur le prestataire dans l'animation du DOCOB (Suivi) afin de procéder au bilan de cette phase d'animation : 1 jour.

Pour la période 2018-2019, sur les sites « Grottes d'Aliou, de Montseron, du Ker de Massat et de Tourtouse », il est prévu que le prestataire accompagne le SMPNR :

- pour la rédaction d'un PAE définissant la mise en œuvre des MAEc sur les sites. Temps estimé : 16j.
- dans le cadre de l'extension des sites à hauteur de 2 jours (Ext1).
- dans le cadre de l'action S4-1, le prestataire accompagnera l'animateur dans le cadre d'une journée de sensibilisation auprès des scolaires de l'école de Prat-Bonrepaux et du RPI de Massat, Biert et Le Port en présentant l'outil agricole comme instrument de gestion du site Natura 2000 : objectifs, moyens, intérêts... Temps estimé : 5 j.
- l'animateur prendra appui sur le prestataire dans l'animation du DOCOB (Suivi) afin de procéder au bilan de cette phase d'animation : 1 jour

ii. Prestations associées

La participation active aux groupes de travail et comités de pilotage organisés dans le cadre de l'animation des sites et contribuant à l'objectif de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire est attendue dans le cadre des missions définies en i.

iii. Budget maximal alloué au lot 1

Le budget maximal alloué au lot 1 est de 15 250 €.

iv. Livraison

Les résultats seront transmis au SMPNR et mis à disposition des membres du comité de pilotage notamment en réalisant une présentation au comité de pilotage annuel.

L'ensemble des données obtenues dans le cadre de ces études seront transmises en version papier et numérique en associant également les fichiers SIG en cohérence avec la Directive Inspire (voir partie 4).

b. Lot 2 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine agricole - entités gérées de manière collective

i. Description

La structure en charge de ce lot sera chargée d'accompagner le SMPNR animateur sur les questions d'ordre agricole, sur les entités gérées de manière collective.

Pour la période 2018-2019, sur le site : « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère », il est prévu que le prestataire accompagne le SMPNR :

- dans le cadre de l'action Est.1, un travail est attendu une animation en vue de la réouverture de milieux dans le cadre de contrats nini et/ou des zones de lisières. Temps estimé : 3 j.
- En parallèle, l'animation du PAE sur les domaines collectifs (Est.2) est attendue. Ce volet comprend les réunions, les diagnostics et l'accompagnement technique nécessaires à la contractualisation. Temps estimé : 4 j.

- dans le cadre de l'action COM.SENS.2, le prestataire accompagnera l'animateur dans le cadre de journées de sensibilisation auprès des scolaires de l'école de Sentein et du grand public en présentant l'outil agricole comme instrument de gestion du site Natura 2000 (objectifs, moyens, intérêts...) et sur 1 journée de sensibilisation en présentant les outils agricoles (volet collectif) au service du maintien de la biodiversité Temps estimé : 3 j.
- dans le cadre de l'action A2, la réalisation d'un diagnostic pastoral (Aula, Puilh, Mont Rouch ou Isard). Temps estimé : 25 jours.
- dans le cadre des actions C9 et B4, la réalisation de plans pluriannuels d'écobuage. Temps estimé : 5 jours.
- L'animateur prendra appui sur le prestataire dans l'animation du DOCOB (Suivi) afin de procéder au bilan de cette phase d'animation : 1 jour.

Pour la période 2018-2019, sur le site : « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier », il est prévu que le prestataire accompagne le SMPNR :

- l'animation du PAE sur les domaines collectifs (Anim.Synth) est attendue. Ce volet comprend les réunions, les diagnostics et l'accompagnement technique nécessaires à la contractualisation. Temps estimé : 4 j.
- dans le cadre de l'action Est.1, un travail est attendu une animation en vue de la réouverture de milieux dans le cadre de contrats nini et/ou des zones de lisières. Temps estimé : 3 j.
- dans le cadre de l'action COM.SENS.2, le prestataire accompagnera l'animateur dans le cadre de journées de sensibilisation auprès des scolaires du collège de Seix et du grand public en présentant l'outil agricole comme instrument de gestion du site Natura 2000 (objectifs, moyens, intérêts...) et pour la réalisation d'une formation de 1,5 jours (Com.FOP) auprès des agriculteurs du site (volet collectif). Temps estimé : 3 j.
- dans le cadre de l'action REST2, la réalisation de plans pluriannuels d'écobuage. Temps estimé : 5 jours.
- l'animateur prendra appui sur le prestataire dans l'animation du DOCOB (Suivi) afin de procéder au bilan de cette phase d'animation : 1 jour.

ii. Prestations associées

La participation active aux groupes de travail organisés dans le cadre de l'animation des sites et contribuant à l'objectif de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire est attendue.

iii. Budget maximal alloué au lot 2

Le budget maximal alloué au lot 2 est de 26 220 €.

iv. Livraison

Les résultats seront transmis au SMPNR et mis à disposition des membres du comité de pilotage notamment en réalisant une présentation au comité de pilotage annuel.

L'ensemble des données obtenues dans le cadre de ces études seront transmises en version papier et numérique en associant également les fichiers SIG en cohérence avec la Directive Inspire (voir partie 4).

c. Lot 3 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine forestier

i. Description

La structure en charge de ce lot sera chargée d'accompagner le SMPNR animateur sur les questions d'ordre forestier.

Pour la période 2018-2019, sur le site : « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère », il est prévu que le prestataire accompagne le SMPNR :

- dans le cadre de l'action Est.1, un travail est attendu dans le cadre de la réflexion et de la mise en œuvre d'actions ou de contrats de restauration en herbages extensifs. Temps estimé : 7 jours.
- Un travail d'actualisation du DOCOB du site avec l'actualisation des données et des propositions d'amélioration du catalogue d'actions proposées dans le DOCOB est également attendu (Est.7). Temps estimé : 2j.
- L'animateur prendra appui sur le prestataire dans l'animation du DOCOB (Suivi) afin de procéder au bilan de cette phase d'animation : 1 jour.

Pour la période 2018-2019, sur le site : « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier », il est prévu que le prestataire accompagne le SMPNR :

- l'accompagnement du projet pédagogique avec le collège de Seix (COM.SENS.2) sur une espèce patrimoniale forestière : temps estimé : 2 jours
- pour l'action ANIM.SUIV, un travail est attendu dans le cadre de la réflexion et de la mise en œuvre d'actions ou de contrats de restauration en herbages extensifs. Temps estimé : 7 jours
- l'animateur prendra appui sur le prestataire dans l'animation du DOCOB (Suivi) afin de procéder au bilan de cette phase d'animation : 1 jour.

ii. Prestations associées

La participation active aux éventuels groupes de travail organisés dans la mise en œuvre des actions listées est attendue.

iii. Budget maximal alloué au lot 3

Le budget maximal alloué au lot 3 est de 5 400 €.

iv. Livraison

Les résultats de ces études seront transmis au SMPNR et mises à disposition des membres du comité de pilotage notamment en réalisant une présentation au comité de pilotage annuel.

L'ensemble des données obtenues dans le cadre de ces études seront transmises en version papier et numérique en associant également les fichiers SIG en cohérence avec la Directive Inspire (voir partie 4).

d. Lot 4 : suivi et accompagnement de l'animateur sur les problématiques liées au domaine naturaliste et d'éducation à l'environnement

i. Description

La structure en charge de ce lot sera chargée d'accompagner le PNR animateur sur les suivis d'ordre naturaliste et dans le cadre de l'éducation à l'environnement.

Pour la période 2018-2019, sur le site des « Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat », il est prévu que le prestataire accompagne le SMPNR :

- dans les suivis (été+hiver) des chiroptères suite aux récents constats de mortalité dans la grotte du Mas d'Azil à hauteur de 3 jours pour la grotte du Mas d'Azil (action 22) et de 1 jour pour la grotte de Sabarat avec notamment un suivi en période de transit (action 44).
- pour l'action 33, le prestataire accompagnera l'animateur dans le cadre d'une journée de sensibilisation du grand public et en présentant les enjeux naturalistes aux services de l'Etat. Temps estimé : 2,5 jours.
- dans le cadre de l'action 35, le prestataire accompagnera l'animateur dans le cadre de la sensibilisation auprès des scolaires du collège du Mas d'Azil en présentant les enjeux naturalistes du site Natura 2000 : enjeux, suivi, gestion. Temps estimé : 2,5 jours.
- l'animateur attend un appui de la part du prestataire dans l'animation du DOCOB (action 45) afin de procéder au bilan de cette phase d'animation : 1 jour.

Pour la période 2018-2019, sur les sites « Grottes d'Aliou, de Montseron, du Ker de Massat et de Tourtouse », il est prévu que le prestataire accompagne le SMPNR :

- sont prévues 8 journées de suivi des effectifs reproducteurs (deux passages pour les grottes de Massat, Tourtouse et Aliou) et hivernants sur les 4 grottes en Natura 2000 (action C1-1).
- dans le cadre de l'action S4-1, le prestataire accompagnera l'animateur dans le cadre de la sensibilisation auprès des scolaires des écoles du RPI de Massat et de l'école de Prat-Bonrepaux en présentant les enjeux naturalistes du site Natura 2000 : enjeux, suivi, gestion. Temps estimé : 5 jours
- pour l'action S1-1, le prestataire accompagnera l'animateur dans le cadre de la sensibilisation du grand public (nuit de la Chauve-souris). Temps estimé : 1 jour.
- dans le cadre du travail d'extension du périmètre, le prestataire est attendu à hauteur de 1 jour pour répondre à la thématique naturaliste.

- l'animateur attend un appui de la part du prestataire dans l'animation du DOCOB (action Anim) afin de procéder au bilan de cette phase d'animation : 1 jour.

Pour la période 2018-2019, sur le site : « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère », il est prévu que le prestataire accompagne le SMPNR :

- sur 2,5 jours de sensibilisation auprès des enfants de l'école de Sentein (action Com.1), en présentant les enjeux liés à la biodiversité et sur 1 jour (Com.2) pour une sensibilisation de la population locale.
- dans le cadre de l'action Est.1, un travail est attendu dans le cadre de la réflexion et de la mise en œuvre d'actions ou de contrats de restauration en herbages extensifs. Temps estimé : 2 jours.
- pour la poursuite de l'étude sur la présence et l'amélioration de l'état de conservation de l'habitat du Desman se poursuit. Temps estimé : 7 jours.
- L'animateur prendra appui sur le prestataire dans l'animation du DOCOB (Suivi) afin de procéder au bilan de cette phase d'animation : 1 jour.

Pour la période 2018-2019, sur le site : « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier », il est prévu que le prestataire accompagne le SMPNR :

- pour la réalisation d'une formation de 1,5 jours (COM FOP 1) auprès des acteurs économiques du site.
- dans le cadre de l'action COM.SENS.2, le prestataire accompagnera l'animateur dans le cadre de la sensibilisation auprès des scolaires du collège de Seix en présentant les enjeux naturalistes du site Natura 2000. Temps estimé : 2,5 jours.
- pour la poursuite de l'étude sur la présence et l'amélioration de l'état de conservation de l'habitat du Desman se poursuit. Temps estimé : 9 jours
- pour la réalisation d'actions de sensibilisation du grand public (COM SENS). Temps estimé : 4 jours
- l'animateur prendra appui sur le prestataire dans l'animation du DOCOB (Suivi) afin de procéder au bilan de cette phase d'animation : 1 jour.

ii. Prestations associées

La participation active aux groupes de travail organisés dans le cadre de l'animation des sites et contribuant à l'objectif de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire est attendue.

iii. Budget maximal alloué au lot 4

Le budget maximal alloué au lot 4 est de 31 050 €.

iv. Livraison

Les résultats de ces suivis et animations seront transmis au SMPNR et mis à disposition des membres du comité de pilotage notamment en réalisant une présentation au comité de pilotage annuel.

L'ensemble des données obtenues dans le cadre de ces études seront transmises en version papier et numérique en associant également les fichiers SIG en cohérence avec la Directive Inspire (voir partie 4).

e. Lot 5 : accompagnement de l'animateur sur le rallye Natura 2000

i. Description

La structure en charge de ce lot sera chargée d'accompagner le SMPNR animateur pour la réalisation et la mise en place d'un rallye nature pour favoriser la promotion et la valorisation pédagogique des sites Natura 2000 du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Sur le site des « Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat » pour la période 2018-2019, il est prévu que le prestataire accompagne le SMPNR pour :

- la conception d'un rallye nature permettant au grand public de découvrir les sites Natura 2000 ;
- la sélection des informations pertinentes, la rédaction des textes, la conception graphique, rédaction et impression du support pédagogique ;
- la fourniture d'un lot de kits-tests pour l'expérimentation de l'outil.
- la gestion du projet, la coordination des partenaires et prestataires si besoin.
- la remise des livrables.

ii. Prestations associées

La participation active aux groupes de travail organisés dans la cadre des animations scolaires menées sur les sites.

La participation active aux groupes de travail organisés dans la cadre de l'animation des sites et contribuant à l'objectif de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire est attendue.

iii. Budget maximal alloué au lot 5

Le budget maximal alloué au lot 5 est de 8163 € TTC.

iv. Livraison

Les résultats de ces suivis et animations seront transmis au SMPNR et mis à disposition des membres du comité de pilotage notamment en réalisant une présentation au comité de pilotage annuel.

L'ensemble des supports de communication créés (dessins, panneaux, logos, cartes,...) seront transmis en version numérique au SMPNR.

De plus un bilan de l'action sera adressé par le prestataire au SMPNR, sous forme de note.

4. Modalités générales et formats de restitution communs à l'ensemble des lots

a. Mise en œuvre des actions, suivi et présentation des résultats

L'ensemble des actions sera discuté en amont avec le SMPNR, structure animatrice, notamment pour la programmation de leur mise en œuvre.

Le suivi des actions sera assuré par le Comité de pilotage des sites. Il sera réuni à la fin du programme et sera l'occasion de présenter par chacun des prestataires les résultats de la mise en œuvre des actions et de les évaluer. Ainsi, la présence des prestataires sera demandée.

b. Format de restitution et propriété des données

L'ensemble des documents, notamment les bilans annuels, sera fourni au SMPNR de préférence par courrier électronique pour les fichiers pour lesquels cela est possible ; sinon selon la modalité suivante :

- 1 exemplaire relié, sous format papier,
- 1 exemplaire sous forme de fichiers numériques.

Les documents doivent être rendus sous forme de fichiers informatiques au format Adobe Acrobat (300dpi) accompagnés de tous les fichiers sources (OpenOffice, Word, Excel...), par courrier électronique ou sur support CD Rom au format PC.

Les documents graphiques seront fournis sur support stable et reproductible. Ils pourront être décomposés en plusieurs planches.

Les fichiers numériques seront fournis sur CD-ROM.

Les fichiers SIG devront être livrés dans le format des logiciels ARC/VIEW (Shapefiles), s'ils comportent des attributs. Dans le cas où le fichier est livré au format ARC/VIEW, il devra de plus comporter le code de l'objet et les attributs.

La restitution des données cartographiques sera effectuée au moins au 1/5000ème, sur fond orthophoto. Tous les éléments ayant fait l'objet d'une cartographie seront fournis sous format SIG et toutes les cartographies utiliseront le système de projection Lambert 93.

Les référentiels taxonomiques et habitats utilisés devront être précisés. Les données informatiques devront être nommées de façon claire sans abréviations ni codes, autant que possible.

Les éléments seront fournis dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données et documents produits dans le cadre de la présente prestation sont propriété du SMPNR. Dans la mesure où cette étude est cofinancée par l'Etat et l'Europe, le SMPNR concède à l'Etat et à l'Europe le droit

d'utilisation des données non exclusif pendant 15 ans. Au-delà de 15 ans, il y aura cession de droit patrimonial des données à l'Etat.

Tous les documents doivent faire apparaître les logos du SMPNR et des financeurs.

c. Rémunération

La rémunération allouée au prestataire correspond à la proposition faite sur le devis détaillé pour chaque phase et sous-phase décrites dans l'annexe au règlement de la consultation. Elle est fixée à une somme forfaitaire et non révisable. Les prix sont réputés établis à la date de signature de la commande. Ils couvrent l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnés par la mission et notamment les frais de déplacement ainsi que les frais généraux et fiscaux, et la remise des pièces écrites et graphiques sur CDROM.

Dans le cas où le prestataire serait amené à participer à un nombre de réunions supérieur à celui déterminé lors de la commande, sans qu'il puisse être tenu responsable, la commande sera modifiée en conséquence.

Le paiement se fera à chaque étape des études, après validation des rapports livrés et réception de la facture.

Le paiement d'un acompte ne dépassant pas 1/3 de la somme totale sera engagé à la signature de la commande.

d. Secret professionnel

Le prestataire se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, documents, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de la présente étude. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord au préalable du Maître d'ouvrage.